

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 juin 2006
(convocation du 27 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick
M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. LOTHAIRE Pierre à M. LABARDIN Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à M. MANGON Jacques
Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry
Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Tri et conditionnement des déchets recyclables issus de la collecte sélective des déchets ménagers - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Compte tenu des tonnages actuellement traités et des perspectives d'augmentation de ces tonnages à court terme et aux prévisions d'extension de la collecte en porte-à-porte sur certains secteurs de la C.U.B., il apparaît que les capacités de tri et de conditionnement du Complexe Astria à Bègles (30.000 tonnes/an) seront atteintes et dépassées à court terme dans sa configuration actuelle.

Pour cela, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation des entreprises, afin de rechercher de nouveaux partenaires pour pérenniser le plan T.R.I.VA.C.

Cette consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 alinéas 3, 57 à 59, 71 - I du code des Marchés Publics.

Ce dossier est consultable par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^{me} étage, Hôtel de la Communauté) conformément aux articles L 2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Du fait de la prise en compte de nombreuses variables, telles que l'extension de la collecte sélective en porte-à-porte sur les communes, ou encore l'adhésion des nouvelles populations concernées, le présent marché est un marché à bons de commande.

Cette opération est sur une durée de un an renouvelable trois fois.

ANNEE	DESIGNATION
1 ^{ère} année – Période initiale	Tonnages Mini : 2 000 tonnes Tonnages Maxi : 3 500 tonnes
1 ^{ère} période de reconduction	Tonnages Mini : 2 310 tonnes Tonnages Maxi : 9 240 tonnes
2 ^{ème} période de reconduction	Tonnages Mini : 3 200 tonnes Tonnages Maxi : 12 800 tonnes
3 ^{ème} période de reconduction	Tonnages Mini : 3 570 tonnes Tonnages Maxi : 14 280 tonnes
TONNAGES TOTAUX	Tonnages mini : 11 080 tonnes Tonnages maxi : 39 820 tonnes

Le montant maximum du présent marché, s'élève à 6 371 200 € H.T. et l'estimation du service s'élève à 4 072 000 € H.T. La mise en concurrence sera lancée au niveau européen.

Le marché est conclu à prix unitaires, à compter de sa date de notification, révisables semestriellement.

Le financement s'effectuera sur les crédits de fonctionnement prévus au budget Principal.

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	C.R.B.
011	611	8120	O300

Cette opération sera financée par les crédits de fonctionnement affectés à la Direction Opérationnelle de l'Environnement et composés de la T.E.O.M., des recettes du Service et du Budget Principal.

Aussi nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33 alinéas 3, 57 à 59, 71-I du Code des Marchés Publics,
- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert et, en cas d'insuccès, à procéder à la recherche d'une entreprise soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté, soit par marché négocié, en application de l'article 35-I – I° du code des Marchés Publics,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
13 JUILLET 2006**

M. DIDIER CAZABONNE